



**Association Diocésaine
du Havre**

Règlement intérieur

- Il est interdit de planter des clous, des punaises ou tout objet laissant des traces dans les planchers, cloisons, portes, tables...
- Tout le matériel utilisé devra être remis à sa place.
- Les cuissons et les réchauffages doivent se faire uniquement dans l'espace dédié à cet usage et en aucun cas dans la salle elle-même.
- Il est expressément interdit de toucher aux commandes du tableau électrique autres que celles nécessaires à l'éclairage de la salle.
- Il est interdit de fumer dans la salle.
- Le nombre de personnes présentes à l'intérieur de la salle ne doit pas excéder le nombre initialement prévu.
- Il est interdit de faire des barbecues, ou des feux à proximité de la salle (sauf autorisation préalable).
- Les lâchers de ballons et feux d'artifice sont interdits.
- Le montage de tentes et de chapiteaux sont interdits sur le terrain de la salle (sauf autorisation préalable).
- Eviter les nuisances sonores sur place et sur le parking
- Pour des raisons de sécurité nous vous demandons de veiller à ce que la porte d'entrée ne soit pas ouverte sans surveillance, et de prévoir une personne à l'accueil pour l'arrivée de votre groupe.

Réservation reçue le :

Fait en deux exemplaires

Le responsable de la salle

Demande formulée par :

Tel :

Signature